

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	28
- pouvoirs	5
- abstentions	1
- votants	32
- pour	31
- contre	1

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT SUR LA TRANSFORMATION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL OUEST CORSICA EN SPIC AVEC PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE – ANNULE REMPLACE LA DELIBERATION 2020-048

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : L'HOSPICE Stéphane,

Arro : ANGELINI Christian,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Cargèse : PAOLI Jean-Paul,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,

Coggia : COGGIA Jean-Dominique,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo : PAOLI François,

Orto : RUTILY Nicolas,

Osani : ALFONSI François,

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Pastricciola : LECA Stéphane,

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PAOLI Jean-Silius,

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Sant' Andrea d'Orcino : LECA Réjane,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Serriera : LECA Barthélémy

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Azzana : LECA Thierry à LECA Stéphane,

Coggia : COGGIA François à COGGIA Jean-Dominique,

Partinello : CARDI Christian à LECA Barthélémy,

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Renno : MATTEI-FAZI Jocelyne à PINELLI Michel,

Etaient absents :

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent, DONZELLA Daniel,

Balogna : GRISONI Dominique,

Cargèse : ALESSANDRI Jérôme, ALESSANDRI Stéphanie, FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, GARIDACCI François, POGGI Dominique,

Casaglione : MORATI Lucien,

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis,

Guagno : COLONNA Paul,

Lopigna : NEBBIA Alain,

Rezza : POMPONI Paul François,

Rosazia : POLI Ange-Xavier,

Soccia : BARTOLI Jean-François,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Vu la délibération n°2018-009 du 19 janvier 2018 portant création de l'Office de tourisme Ouest-Corsica,

Le Président rappelle que l'Office de Tourisme Ouest-Corsica est un établissement public industriel et commercial.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de la transformation de l'EPIC OUEST-CORSICA en Service public industriel et commercial avec personnalité morale et autonomie financière au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Les autres dispositions sont identiques à celles inscrites dans la délibération 2018-009 du 19 janvier 2018.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide de transformer l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ouest-Corsica en Service Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ouest-Corsica avec personnalité morale et autonomie financière,

Demande au Président de préparer l'ensemble de formalités nécessaires à cette transformation au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 1^{er} mars 2021.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 12 février 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes Espérance" and "Cosa di S. Maria". The signature is a stylized, cursive script.